

# APPEL À PROJET

## PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2025-2026

### MANTES-LA-JOLIE (78)

---

L'Éducation Artistique et Culturelle (Ci-après l'EAC) est une politique multi-partenariale dont le principe défini dans une charte publiée par le Haut Conseil de l'Éducation Artistique et Culturelle, consiste à proposer une sensibilisation à l'art et à la culture dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, dans un esprit humaniste. Cette démarche cherche à encourager l'esprit critique et la créativité, et à donner plus largement aux enfants, aux jeunes et aux adultes, des moyens d'appréhender le monde, en leur permettant de vivre une diversité d'expériences et des expressions artistiques différentes.

Depuis plusieurs années, la ville de Mantes-la-Jolie propose des parcours culturels aux écoles élémentaires, pour des élèves de classes de CE2.

Cette année, l'ambition est d'inscrire cette offre dans le cadre de la Charte pour l'Éducation Artistique et Culturelle (« l'EAC ») et de l'étendre aux élèves en maternelle, élémentaire, cycle 1, 2 et 3, jusqu'aux lycéens, qui constitue un des volets prioritaires en matière de développement de sa politique culturelle.

Le projet s'appuie sur les ressources du territoire et les acteurs culturels. Cela constitue un projet de territoire. La volonté est d'accompagner les élèves et les enseignants dans la découverte et l'appropriation du patrimoine artistique et environnemental. En plus des enfants en milieux scolaires, la ville souhaite élargir cette offre culturelle aux publics éloignés de la culture.

#### 1 - Objet de l'appel à projet

Cet appel à projets est destiné aux associations, à des organismes, compagnies et artistes professionnels locaux ou d'ailleurs, qui proposent des parcours artistiques permettant des expériences et des formes d'expression diversifiées.

L'Éducation Artistique et Culturelle concerne tous les champs des grands domaines des arts et incite à la découverte :

- Les arts du langage
- Les arts de l'espace
- Les archives du quotidien
- Les arts du son
- Les arts du spectacle vivant
- Les arts visuels

## 2 - Les 2 parcours en objectifs généraux

### 2.1 – Le déroulement des parcours

Les candidats artistes, associations, compagnies ou organismes culturels devront proposer un/des parcours selon 2 formats de parcours :

#### Parcours courts : 4 séances de 1h

Phase 1 : présentation de la discipline et de l'artiste

Phase 2 : temps de pratique

Phase 3 : restitution ou synthèse

**Pour information : les années précédentes, les parcours courts ont été souvent réservés plusieurs fois dans l'année, comme ils se déroulent dans le cadre de la Cité Éducative, ils correspondent plus aux attentes des scolaires.**

#### Parcours semi-longs : 10 heures

Phase 1 : présentation de la discipline artistique (1h)

Phase 2 : temps de pratique 7 h

Phase 3 : restitution ou synthèse (1h) selon les disciplines artistiques

Phase 4 : présentation de l'artiste (1h) par un spectacle ou une autre forme.

Phase 5 : en plus de des séances de pratique, les bénéficiaires pourront participer à des rencontres /événements en lien avec leur discipline artistique :

- Des arts du spectacle vivant, du son, du langage : les classes concernées pourront participer à un spectacle dans un théâtre d'une scène nationale, ou à Brassens de musique, danse ou théâtre
- Des arts du quotidien, de l'espace et des arts visuels : visite d'un musée national...etc.

Pour les scolaires, les parcours permettront aux élèves de s'enrichir de nouvelles compétences langagières selon leurs niveaux. À titre indicatif, ce qui est attendu à chaque cycle :

- Cycle 1 : Les élèves commencent par apprendre à observer, écouter, et s'exprimer de manière simple.
- Cycle 2 : La structuration du langage devient plus marquée, avec une attention particulière à comprendre et à s'exprimer de façon plus précise.
- Cycle 3 : On passe à une maîtrise correcte du langage, accompagnée de pensée critique et de structuration d'arguments.
- Cycle 4 : L'accent est mis sur l'analyse critique et l'expression personnelle, avec une structuration plus fine des idées.

## 2.2 - Publics ciblés par ces parcours

- En situation scolaire
  - Élèves de cycle 1, 2 et 3 en élémentaire, de 3 à 11 ans (de la maternelle au CM2).
  - Élèves en collèges et lycées : de 11 ans à 18 ans
- Publics éloignés de la culture
  - Jeunes en situation de formation d'insertion, âgés de 16 à 25 ans
  - Des adultes éloignés de la culture.

## 2.3 - Les objectifs généraux des parcours

- Sensibiliser à l'art dans une diversité de domaines (arts plastiques, musique, écriture, théâtre, cinéma, danse, architecture et patrimoine).
- Encourager l'ouverture vers le monde extérieur, par la découverte de nouveaux lieux.
- Permettre le développement des connaissances et le sens critique par l'activité .
- S'approprier les expériences pour donner envie de poursuivre dans le domaine rencontré, ou un autre.
- Valoriser les participations des élèves par des temps d'échange ou de restitution.
- Permettre l'évolution des compétences langagières de la maternelle au lycée.
- Permettre l'articulation entre les ateliers artistiques et des séquences pédagogiques avec l'enseignant.

Ces parcours seront construits autour des 3 grands piliers de l'Éducation Artistique et Culturels (ci-après EAC) :

- La pratique artistique : s'exprimer soi-même à travers une démarche artistique transmise par un artiste.
- L'acquisition des connaissances et de nouvelles compétences : enrichir et diversifier ses propres connaissances.
- La rencontre avec des artistes et la fréquentation des œuvres : présentation de la discipline artistique et/ou visite de lieux culturels, en lien avec la discipline rencontrée.

## 3 – Les modalités de candidature et de la sélection des parcours

**Les candidats devront préciser :**

- Leur présentation
- Le titre du parcours
- L'objectif général du parcours
- Les niveaux de classes souhaité(s) : public(s) souhaité(s)
- Les objectifs opérationnels des ateliers en fonction des niveaux scolaires
- Le déroulement des activités proposées
- Les besoins spécifiques pour toute la durée du parcours jusqu'à la restitution
- Des photos illustrant la discipline et les ateliers artistiques proposés.

À cet effet, une fiche candidature (en annexe) reprenant l'ensemble de ces informations sera à retourner avec le dossier d'inscription.

**Date limite de dépôt des dossiers de candidatures : lundi 12 mai 2025 pour une pré-sélection.  
Sélection définitive : entre le 15 et 31 octobre 2025.**

**Les critères de pré-sélection :**

- Qualité de l'organisation et du contenu des séances (40%)
- Originalité de la proposition artistique (40%)
- Intégration du développement durable ou équivalent (20%)

Prise en compte du développement durable ou équivalent (sur les aspects sociaux, environnementaux et économiques) en matière notamment de :

- Déplacement des artistes,
- Transport du matériel,
- Fabrication et devenir des décors ou des outils pédagogiques,
- Communication,
- Inclusion des spectateurs (diversité).

**Adresse et coordonnées pour les retours des dossiers**

Hôtel de Ville  
Direction Culture et Patrimoine  
31 rue Gambetta  
78200 Mantes-La-Jolie

Personne référente : Hanat DJEBBARI – [hdjebbari@manteslajolie.fr](mailto:hdjebbari@manteslajolie.fr) – 06 14 82 30 64.

Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte.

**Période** : les parcours à l'EAC seront proposés sur l'année 2025/2026 : entre novembre 2025 et juin 2026.

- Pour les publics en milieux scolaires, ils se dérouleront uniquement pendant la période scolaire.
- Pour les publics hors milieux scolaires, ils pourront se dérouler également pendant les vacances scolaires.

**Pour déposer sa candidature, fournir :**

- Code APE :
- Numéro sécurité sociale :
- Organisme d'affiliation (AGESSA, Maison des Artistes...) et numéro :
- Dispense de précompte : oui/non
- Assujetti à la TVA : oui/non
- Si oui, N° TVA intracommunautaire :
- N° Siret
- RIB
- La fiche projet à renseigner par niveaux de classes
- Les diplômes requis par l'Éducation Nationale

#### 4 - Organisation et calendrier effectifs de la procédure de mise en œuvre des parcours

La sélection des parcours se fera dans les conditions temporelles suivantes :

- **La pré-sélection des parcours** : chaque candidature sera étudiée par une commission composée de plusieurs membres de la Direction de la Ville et de l'Éducation Nationale.
- Tous les candidats auront une réponse écrite entre le 23 et 27 juin pour la pré-sélection. Une réponse positive ne vaut pas réservation d'un parcours.
- Le parcours sera réellement réservé lorsque les structures bénéficiaires (écoles et structures sociales) auront fait leur choix : entre le 15 et le 31 octobre 2025.
- C'est l'Éducation Nationale et des partenaires sociaux qui sélectionneront les candidats au final et un bon de commande sera alors établi par la Ville.
- **La liste des classes et structures sociales** avec les coordonnées des artistes, sera transmise à chaque prestataire retenu, le 31 octobre 2025. Ceci vaudra réservation de la prestation et validation du bon de commande. Ce calendrier peut être évolutif.
- À partir de cette réservation, **des réunions préparatoires seront organisées** avec les enseignants, acteurs des Centres de Vie Sociales, Organismes de Formation, Mission Locale, etc... pour planifier et échanger de l'organisation pédagogique : (les dates et lieux des séances, le nombre de participants et comment faire le lien avec les activités pédagogiques en classe) : pour chaque parcours, un planning des séances sera établi.

## 5 - Les modalités financières

### 5.1 – La rémunération des parcours

Dans le cadre des objectifs généraux ci-dessus énoncés, le budget alloué à chaque parcours est :

- Soit de 800 euros pour le parcours de 10 heures,
- Soit de 360 euros pour le parcours de 4 heures.
- Sont également rétribués les frais de VHR (véhicule-hébergement-restauration) sur présentation de factures jusqu'à 400 euros.

### 5.2 - Le paiement des parcours se fera dans la cadre ci-après

- Un contrat de partenariat de prestations artistique sera établi
- Le paiement se fera par bon de commande administratif
- Sur service fait, à la fin du parcours.

## 6 – Comment s'inscrire

Pour s'inscrire : remplir le dossier « fiche candidature » pour postuler à la pré-sélection.